



Règlement championnat GEPL de dressage 2026: (Sponsorisé par CAVALOR)

Le championnat de dressage GEPL est ouvert à tout cavalier licencié au GEPL et membre d'un cercle affilié à la LEWB, en ordre de licence et d'immatriculation et ayant participé à au moins une journée de concours GEPL (obstacle ou dressage).

*Le championnat se déroulera sur 2 concours C3 et Rég organisés par le GEPL. La première manche aura lieu lors du concours organisé **le samedi 5 septembre à Mont le Soie (Centre Européen du Cheval)** et la seconde **le dimanche 27 septembre au RCE L'Eperon (Angleur)**. La remise des prix des différents championnats se fera le dimanche 27 septembre.*

Le championnat communautaire est ouvert aux chevaux et poneys pour les niveaux 1,2 et 3. Au niveau Rég il y a deux catégories séparées pour les poneys et les chevaux. (Pour que le championnat soit organisé il faut un minimum de 3 partants dans la catégorie excepté en catégorie Poneys)

Une paire cavalier/cheval peut participer à deux épreuves lors de chaque manche du Championnat. Cependant, seuls les résultats obtenus dans les épreuves de handicap seront pris en compte pour le Championnat de ce niveau. Il n'est pas permis de changer de niveau entre les deux manches du Championnat.

Un cavalier peut participer au Championnat avec plusieurs chevaux au même niveau mais il ne peut obtenir qu'une seule place sur le podium du Championnat de ce niveau.

Un cavalier peut participer au Championnat de plusieurs niveaux avec des chevaux différents.

Les résultats en pourcentage obtenus dans l'épreuve de handicap de chacune des manches du Championnat seront additionnés. Le Champion de chaque catégorie sera le cavalier qui a obtenu le total le plus élevé.

En cas d'ex-aequo, le résultat de la seconde manche sera prépondérant. En cas d'ex-aequo persistant, le total des notes d'ensemble des deux reprises sera déterminant.

Inscriptions habituelles en s'inscrivant au GEPL ou sur Equibel avant la date de clôture.

Pour la CT Dressage GEPL

Francis Carlens